



APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2023 DES POLITIQUES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX, DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce

L'Assemblée générale du 31 mai 2023 a approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux, de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général, telles que présentées dans le Document d'enregistrement universel 2022 (chapitre 4 « Gouvernance d'entreprise », § 4.2.1) disponible sur le site de la Société (<https://www.deezer-investors.com/shareholders-fr/>), comme suit :

Résolutions	Résultat du vote
<i>16^{ème} résolution</i> Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (hors dirigeants mandataires sociaux) pour l'exercice 2023 (<i>vote ex ante</i>)	Approuvée à 98,20 %
<i>17^{ème} résolution</i> approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2023 (<i>vote ex ante</i>)	Approuvée à 98,20 %
<i>18^{ème} résolution</i> approbation de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2023 (<i>vote ex ante</i>)	Approuvée à 98,20 %

DEEZER S.A.

Société anonyme au capital de 1.216.372,48 EUR
Siège social : 24, rue de Calais – 75009 PARIS (France)
898 969 852 R.C.S. Paris - T. +33 (0)1 84 25 25 00